

Envoi : 19/06/2018

Réception par le Préfet : 19/06/2018

Publication : 22/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-6-11-1

**Séance** du vendredi 15 juin 2018

**FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES TRANSFRONTALIÈRES  
CONGRES DES ASSOCIATIONS FRANCO-ALLEMANDES PORTE PAR LE  
CERCLE FRANCO-ALLEMAND DE COLMAR CENTRE ALSACE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSEE :**

Mme JENN

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER  
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER  
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-11-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 18 mai 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Accorde une subvention de 2 500 € au Cercle franco-allemand de COLMAR Centre Alsace pour l'organisation du congrès des associations franco-allemandes à COLMAR qui se tiendra du 18 au 21 octobre 2018.

Cette subvention sera imputée sur le programme F712, imputation 65-048-6562-2677 du budget départemental 2018 et fera l'objet d'un versement unique sur présentation d'un bilan financier et qualitatif de ce projet.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité